



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2022-066

Portant signature d'une convention de partenariat avec le département du Calvados pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Calvados

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération n°CC-DEL-2020-034 en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président,

Vu la convention de partenariat entre la Communauté de communes Terre d'Auge et le département du Calvados relative au développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados,

Considérant que cette convention de partenariat permettra aux usagers d'avoir accès en ligne à de nombreux contenus (magazines, presses, jeux...),

Considérant la demande de participation financière demandée à la Communauté de communes à hauteur de 2 618,25€ par an

DECIDE

De signer la convention de partenariat avec le Département du Calvados pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Calvados

De verser une participation annuelle d'un montant de 2 618,25€

Fait à Pont l'Evêque, le 25 août 2022

Certifiée exécutoire après transmission au
contrôle de légalité et publication dématérialisée
mise en ligne le 25.08.2022

Le Président, M. Hubert
COURSEAUX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions de délai.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/08/2022

Application agréée E-legalite.com